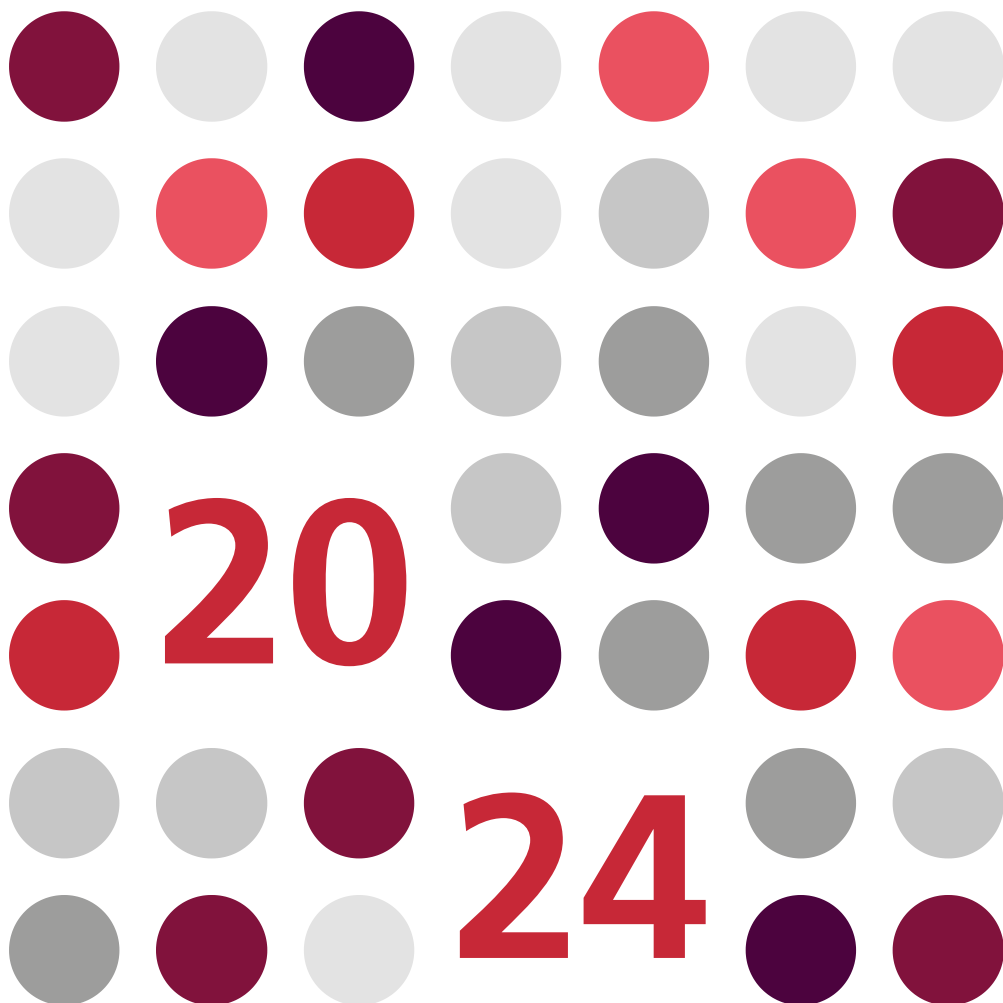




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR
Commission fédérale contre le racisme CFR
Commissione federale contro il razzismo CFR
Cumissiun federala cunter il racissem CFR

Rapport annuel



Commentaire de la situation en 2024

L'année 2024 a marqué le début de la législature 2024–2027 pour notre commission. Dans ce contexte, nous avons engagé une réflexion stratégique et entrepris de définir des objectifs clairs pour répondre aux enjeux cruciaux de notre époque.

Parmi nos priorités, deux sujets requièrent une attention particulière. D'une part, il est impératif de renforcer les outils juridiques permettant de combattre efficacement les discriminations raciales dans le cadre du droit civil. À cette fin, nous finalisons actuellement des études qui serviront à formuler des recommandations concrètes. D'autre part, les risques de discrimination liés à l'intelligence artificielle (IA) doivent être analysés en profondeur. Lorsque l'IA intervient, par exemple dans les processus de recrutement, comment garantir qu'elle ne reproduise pas ou n'amplifie pas des biais racistes? Ces questions sont au cœur de nos préoccupations, et nous ne pouvons les éluder.

L'actualité mondiale et nationale de 2024 rappelle l'urgence de nos engagements. Le racisme et l'extrémisme de droite gagnent du terrain, alimentés par les conflits internationaux et les discours d'exclusion. En Suisse, la montée de l'antisémitisme et du racisme antimusulman suscite une inquiétude croissante, tandis que les réseaux sociaux deviennent un vecteur majeur de haine et de désinformation. Ce déferlement fragilise notre démocratie et met à mal la cohésion sociale.

« La polarisation croissante du débat public complique encore davantage la lutte contre le racisme »

La polarisation croissante du débat public complique encore davantage la lutte contre le racisme. Ce durcissement des échanges, que nous avons exploré dans notre revue annuelle *Tangram*, souligne l'importance d'un dialogue constructif, exempt de violence et de discrimination. Nous devons collectivement veiller à ce que les discours polarisants ne divisent pas davantage notre société.

En 2024, nous avons enregistré une nette augmentation des demandes de conseil. Le nombre de cas a doublé par rapport à l'année précédente, mettant notre secrétariat sous forte pression. De plus, nous avons déposé 41 dénonciations concernant des contenus racistes en ligne. Un triste record.

« En 2024, 302 contenus racistes ont été signalés, contre 191 l'année précédente »

Notre plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet (www.reportonlinerracism.ch) illustre également cette évolution. En 2024, 302 contenus racistes ont été signalés, contre 191 l'année précédente. Cette hausse met en lumière le besoin crucial de ressources supplémentaires nécessaires pour traiter ces signalements et soutenir les personnes touchées par le racisme.

Ces défis révèlent l'ampleur du travail à accomplir pour combattre le racisme qui imprègne notre société. La prévention des discriminations et la coexistence pacifique nécessitent un effort collectif et constant. La CFR entend jouer un rôle central dans cette lutte, en œuvrant pour une société plus juste et plus inclusive.

Ursula Schneider Schüttel

Présidente de la Commission fédérale contre le racisme

Rétrospective de l'année 2024

Janvier

Entrée en fonction des nouveaux membres de la CFR après leur nomination par le Conseil fédéral le 22 novembre 2023. Ces derniers se réuniront à cinq reprises au cours de l'année.

[Les nouveaux visages de la Commission fédérale contre le racisme](#)

Mars

Communication, sur le site Internet de la CFR et sur les réseaux sociaux, des événements organisés par de nombreux cantons dans le cadre de la Semaine contre le racisme, et publication de messages adressés à cette occasion par tous les membres de la commission.

[Messages des membres de la commission \(Instagram\)](#)

Publication d'une prise de position dans laquelle la CFR condamne avec la plus grande fermeté le crime violent et antisémite perpétré le 2 mars 2024 à Zurich.

[Prise de position de la CFR](#)

Avril

Publication du seizième rapport suprarégional sur la discrimination raciale en Suisse, avec un total de 876 cas signalés (+168 par rapport à 2022). En 2023, ces incidents se sont principalement produits dans le domaine de l'éducation, sur le lieu de travail et dans l'espace public, et avaient pour principaux motifs la xénophobie et le racisme anti-Noirs.

[Communiqué de presse](#)
[Monitoring national 2023](#)

Brown Bag Lunch organisé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) réunissant la CFR et le professeur Matthieu Gillibert pour discuter du passé colonial de la Suisse et ses implications pour la politique étrangère.

[Tangram 47](#)

Mai

Adoption de quatre axes de travail pour la législature 2024–2027: l'amélioration de la protection contre la discrimination raciale en droit civil; la discrimination algorithmique; le 30^e anniversaire de la CFR; le racisme structurel.

[Stratégie de la CFR](#)

Élaboration d'une fiche d'information en collaboration avec le Service de lutte contre le racisme (SLR) pour répondre aux stéréotypes racistes véhiculés par certains médias sur les Roms et le statut de protection S. Ce document sensibilise à la réalité des Roms et aux discriminations qu'ils subissent, notamment en Ukraine. Il vise à déconstruire les préjugés tout en encourageant un débat public objectif.

[Fiche d'information sur les Roms de l'Ouest de l'Ukraine](#)

Juin

Rencontre de la commission avec Angela Müller (AlgorithmWatch CH) pour discuter de l'impact des algorithmes sur la société et des lacunes légales en matière de protection contre la discrimination.

Présentation des résultats d'une étude sur la représentation de la diversité dans les manuels scolaires à la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CLIP). La CFR présente également ses recommandations. Un échange similaire a lieu avec éducation 21.

[Étude, résumé et recommandations de la CFR](#)

Juillet

Mise à jour de l'agenda politique de la CFR, qui recense les principaux objets débattus au niveau national en matière de racisme, notamment les interventions parlementaires en lien avec la discrimination.

[Agenda politique de la CFR](#)

Août

Début des discussions sur la célébration des 30 ans de la CFR et de la norme pénale contre la discrimination, prévue pour 2025.

Octobre

Publication du numéro 48 de *Tangram*, consacré à l'impact de la polarisation sur la lutte contre le racisme. Experts et chercheurs y décryptent les mécanismes à l'œuvre et les répercussions de la polarisation sur la compréhension collective du racisme. La revue propose également des pistes d'action et de réflexion pour surmonter les obstacles à la prévention du racisme et des discriminations.

[Tangram 48](#)
[Communiqué de presse](#)

Mise à jour du dossier thématique sur le racisme envers les Yéniches, les Manouches/Sintés ou les Roms, qui restent confrontés à des discriminations persistantes.

[Dossier thématique et fiche synthétique](#)

Participation de la CFR au séminaire annuel de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui fête ses 30 ans. Échange avec Michael O'Flaherty, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

[Exposing Racism, Intolerance, and Inequalities - European Commission against Racism and Intolerance \(ECRI\)](#)

Points forts 2024

Discrimination algorithmique

Lors de sa retraite, la CFR a abordé le problème de la discrimination algorithmique et en a fait un axe de travail prioritaire pour la législature 2024–2027.

La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a également annoncé son intention de s'investir davantage sur ce sujet. Pour mutualiser les ressources et coordonner les efforts, les responsables de la CFQF et de la CFR ont rencontré AlgorithmWatch CH en 2024. Cette réunion a permis de faire le point sur les connaissances actuelles, de cerner les besoins de recherche et d'envisager des pistes d'action concrètes face à la discrimination algorithmique.

Les deux commissions ont ensuite décidé de commander aux professeurs Nadja Braun Binder (Université de Bâle) et Florent Thouvenin (Université de Zurich) un rapport sur la protection juridique contre la discrimination algorithmique. Ce document, attendu pour fin 2025, analysera les bases légales existantes en Suisse, identifiera les lacunes et proposera des solutions concrètes pour renforcer la protection contre les discriminations, notamment raciales et fondées sur le sexe, liées à l'IA. La CFR et la CFQF formuleront ensemble des recommandations en 2025 sur la manière de garantir la protection contre la discrimination algorithmique.

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet

Depuis 2021, la CFR supervise la plateforme de signalement reportonlinerracism.ch, destinée à signaler les discours de haine racistes en ligne. Les signalements sont enregistrés et traités dans une base de données. La CFR procède à une première analyse pour évaluer s'ils relèvent du droit pénal. Lorsque l'infraction pénale est évidente et qu'il existe un lien avec la Suisse, elle porte plainte en vertu de l'art. 261^{bis} CP.

En 2023, 302 contenus racistes ont été signalés. Par rapport aux 191 cas recensés en 2022, il s'agit d'une hausse significative. Les deux principaux motifs de haine étaient le racisme antimusulman et l'antisémitisme, qui ont fortement voire très fortement augmenté en un an (79 cas de racisme antimusulman contre 27 en 2023; 77 cas d'antisémitisme contre 51 en 2023). Ce phénomène s'explique en partie par le conflit qui fait rage au Proche-Orient. Le nombre de contenus visant les personnes noires reste élevé et a même légèrement augmenté (66 en 2024 contre 56 en 2023). S'agissant des personnes originaires des Balkans, il est passé de 9 à 27. Le nombre de commentaires visant les demandeurs d'asile et les personnes réfugiées n'a presque pas évolué (24), tout comme celui des commentaires xénophobes.

Comme en 2023, la plupart des signalements concernaient des commentaires postés dans les médias en ligne (69), ainsi que des propos sur Facebook (62) et Twitter/X (60). Les signalements sur Instagram et TikTok, au nombre de 55 et de 14, sont en augmentation.

Un peu plus d'un tiers des signalements relevaient du droit pénal suisse, comme en 2023. Sur les 129 cas en question, 41 ont été transmis aux autorités compétentes, parfois collectivement. Les autres contenus signalés échappaient à la juridiction des tribunaux suisses, provenaient de comptes entre-temps supprimés ou constituaient des délits punissables uniquement sur plainte et non d'office.

Budget 2024

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 197'000 CHF francs.

Décembre

Rencontre avec les délégués à l'intégration des cantons, des régions et des communes au sujet de la discrimination algorithmique. Les discussions ont notamment exploré les moyens d'identifier et d'atténuer ces discriminations dans le travail de conseil.

La CFR répertorie depuis 1995 les décisions et les jugements relatifs à l'art. 261^{bis} du code pénal. En 2024, fedpol a transmis à la CFR 72 décisions de justice, dont 59 ont abouti à une condamnation ou à une ordonnance pénale.

[Recueil de cas juridiques](#)

Novembre

Participation de la CFR à la rencontre annuelle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le BIDDH y présente les résultats de son rapport sur les crimes de haine. La CFR est le point de contact national qui fournit les chiffres pour la Suisse et informe sur les développements actuels.

Table ronde organisée en collaboration avec foraus Bern sur l'héritage colonial suisse et la manière dont il est traité dans les systèmes éducatif et culturel.

Rencontre de la commission avec le professeur Amir Dziri venu présenter la nouvelle publication du Centre Suisse Islam et Société (CSIS) intitulée *Jüdisch-muslimische Bildungsarbeit und aktueller Antisemitismus*.

Envoi d'une lettre aux Commissions des institutions politiques suite au dépôt d'une motion visant à interdire le regroupement familial pour les personnes au bénéfice du statut F. Rédigée conjointement avec d'autres commissions extraparlémentaires, la missive souligne l'incompatibilité de cette interdiction avec la Constitution et le droit international.

Membres de la commission et du secrétariat

Présidence

- Ursula Schneider Schüttel, présidente
- Nora Refaeil, vice-présidente

Membres de la commission

- Elisabeth Ambühl-Christen
- Frédéric Favre
- Flavia Fossati
- Hilmi Gashi
- Amira Hafner-Al Jabaji
- Stefan Heinichen
- Martin Hirzel
- Isabella Huser
- Jonathan Kreutner
- Blaise Matthey
- Florence Michel
- Sylvain Savolainen
- Samson Yemane

Membres du secrétariat

- Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR (80 %)
- Giulia Reimann, collaboratrice scientifique, responsable suppléante du secrétariat de la CFR (80 %)
- Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (60 %)
- Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Stagiaires, apprentie et civilistes

- Rubina Lanfranchi, juriste stagiaire (jusqu'en août, 80 %)
- Pierre Monteiro, juriste stagiaire (à partir de novembre, 80 %)
- Marlène Thomi, apprentie employée de commerce (jusqu'en janvier, 100 %)
- Johan Tissot, collaborateur administratif (60 %)
- Chris Mateo Schroff, Mukadem Brumand, Shabon John Jones et Elia Bollmann, civilistes (100 %)



Commission fédérale contre le racisme CFR
Inselgasse 1 · CH-3003 Berne
ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch